



# REALISER L'AMELIORATION D'UN TAILLIS DE CHATAIGNIER



Ce document précise comment réaliser un objectif d'amélioration du taillis de châtaignier. Il implique un diagnostic préalable de la parcelle grâce à la fiche : [Règles d'amélioration d'un taillis de châtaignier](#).

Deux cas sont possibles : la production de billes dans les meilleurs taillis, et de petits bois sciabes pour les autres.

Après avoir décrit les objectifs, la fiche indique par objectif les règles techniques correspondantes.

## ***Production de billes***

**L'itinéraire** ci-après a pour but de produire des petites billes destinées à la menuiserie et à l'ébénisterie, d'une longueur de 2,10 à 2,50 m, et d'un diamètre minimum de 18 cm.

### **Taillis de moins de 15 ans et dont la hauteur dominante est supérieure à 9m**

- Entre 10 et 15 ans, : éclaircie ramenant la densité **entre 600 et 800 tiges/ha**
- Entre 15 et 20 ans, : éclaircie ramenant la densité **entre 300 et 500 tiges/ha**
- A partir **de 30/35 ans** : coupe définitive.

## ***Production de petits bois***

**L'itinéraire** ci-après a pour but de produire des billons transformables en avivés (frises) destinés à la production de parquets, lambris ou anneaux d'ameublement, d'une longueur de 1,05 à 1,10 m et d'un diamètre minimum de 10 cm.

### **Taillis de moins de 15 ans et dont la hauteur dominante est supérieure à 9m**

- Entre 10 et 15 ans, : éclaircie ramenant la densité **entre 800 et 1 000 tiges/ha**
- A partir **de 25/30 ans** : coupe définitive.